

Formation Formateur en Palpation et Inspection visuelle des Bagages (FoPIB)

(14 heures minimum)

1. Public

Toute personne désireuse d'enseigner le module et répondant positivement aux prérequis.

2. Objectif

Les formateurs au TFP APS doivent justifier d'une attestation de compétence délivrée par un organisme reconnu par la CPNEFP pour délivrer l'unité de valeur de l'UV9-Module « Palpation de sécurité et Inspection des Bagages », du TFP APS.

L'objectif de la formation de formateur vise à permettre aux candidats de compléter et d'affirmer leurs compétences en matière de transmission de connaissances et de savoir-faire afin d'obtenir la compétence de formateur pour dispenser les formations précitées.

3. Prérequis

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent à minima, en application notamment de l'Annexe de l'Arrêté du 23 octobre 2024 :

- Soit justifier de deux années d'exercice professionnel dans le domaine de la surveillance humaine ou du gardiennage ou de la formation à cette activité, ou dans le domaine de la sécurité publique ou de la formation à la sécurité publique, et d'une attestation de formation de formateur.
- Soit disposer d'un certificat ou diplôme enregistré au RNCP relatif à l'activité de surveillance humaine ou de gardiennage, et d'une attestation de formation de formateur.
- D'une note de 12/20 au test de validation des prérequis, effectué sous la forme d'un QCM de 40 questions en début de formation.

4. Contenu et découpage horaire

Formateur en Palpation de sécurité et inspection des bagages-FoPIB (14 heures)

La formation en vue de l'obtention de la compétence de formateur spécifique à la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages comprend les parties distinctes suivantes :

- « Maîtriser le cadre légal de la Palpation de sécurité et de l'Inspection des Bagages » (Module 1) ;
- « Savoir effectuer une palpation de sécurité » (Module 2) ;
- « Savoir effectuer une inspection des bagages » (Module 3) ;
- « Cas particuliers de la palpation de sécurité » (Module 4) ;
- « Maîtriser la transmission des savoirs et savoir-faire en matière de Palpation de sécurité et Inspection des Bagages » (Module 5).

Module 1 : La formation (0h50)

Formalités administratives ;

Recueil des attentes des stagiaires ;

Présentation de la formation et de ses objectifs, ;

Présentation des modalités d'évaluation et de certification.

Module 2 : Validation des prérequis (0h40)

Contrôle des connaissances sur les modules Palpation de sécurité et Inspection des Bagages et de pédagogie avec un QCM de 40 questions : note ≥ 12/20 pour valider les prérequis afin de continuer la formation. Cette évaluation permet aussi de déterminer le seuil de compétence des stagiaires « Formateur ».

Module 3 : Le cadre légal (3h30)

Maîtriser le contenu du module « Maîtriser le cadre légal de la Palpation de sécurité et de l'Inspection des Bagages », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages.

Module 4 : La palpation de sécurité (1h30)

Maîtriser le contenu du module « Savoir effectuer une palpation de sécurité », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages.

Module 5 : L'inspection des bagages (1h20)

Maîtriser le contenu du module « Savoir effectuer une inspection des bagages », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages.

Module 6 : Les cas particuliers (0h10)

Maîtriser le contenu du module « Cas particuliers de la palpation de sécurité », de la formation Palpation de sécurité et Inspection des Bagages.

Module 7 : La transmission (1h30)

Maîtriser la transmission (conditions de l'apprentissage chez l'adulte, organisation d'une formation, modes de communications, méthodes et techniques pédagogiques, etc...) des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière de Palpation de sécurité et Inspection des Bagages, permettant de transmettre et d'évaluer les connaissances et compétences contenues dans les modules 1, 2, 3, et 4 Niveau 2.

Module 8 : Certification (4h30)

Validation de 3 épreuves :

- Épreuve n°1 : Animation d'un module théorique (évaluée en contrôle continu)
- Épreuve n°2 : QCM de 40 questions.
- Épreuve n°3 : Animation et évaluation d'une mise en situation pratique sur un thème tiré au sort.

5. Evaluation des connaissances en cours de formation

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral chaque jour et par écrit régulièrement au cours de la formation par les formateurs. Une évaluation écrite sera effectuée en fin de formation afin d'identifier les éventuelles lacunes du stagiaire en matière de théorie.

Durant la formation, des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés avec mise en application des connaissances sur des cas concrets.

6. Moyens pédagogiques

Lors de son inscription, le candidat se verra ouvrir un accès à notre plateforme e-learning afin d'accéder à un module contenant les connaissances de base en matière de pédagogie et d'événementiel spécifique, afin qu'il puisse effectuer une mise à jour de ses connaissances avant le début de cette formation.

Alternance des outils pédagogiques (PPT, images, vidéos, informatique, matériels de mises en situation, etc.) afin d'assurer une formation optimale.

7. Certification et attestation

Une attestation de compétences sera délivrée après validation de 3 épreuves :

Épreuve n°1 : Animation d'un module théorique (évaluée en contrôle continu)

Épreuve n°2 : QCM de 40 questions.

Épreuve n°3 : Animation et évaluation d'une mise en situation pratique sur un thème tiré au sort.